

Les faux sauniers déportés au Canada : le cas de Jean Chassé

Rénald Lessard

Numéro 41, printemps 1995

Dix rendez-vous avec notre histoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8712ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lessard, R. (1995). Les faux sauniers déportés au Canada : le cas de Jean Chassé. *Cap-aux-Diamants*, (41), 80–80.

Les faux sauniers déportés au Canada: le cas de Jean Chassé

La déportation de faux sauniers en Nouvelle-France constitue une facette méconnue de l'immigration française. À l'origine... le sel. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la vente du sel est soumise à une taxe, la gabelle, qui est appliquée de façon variable

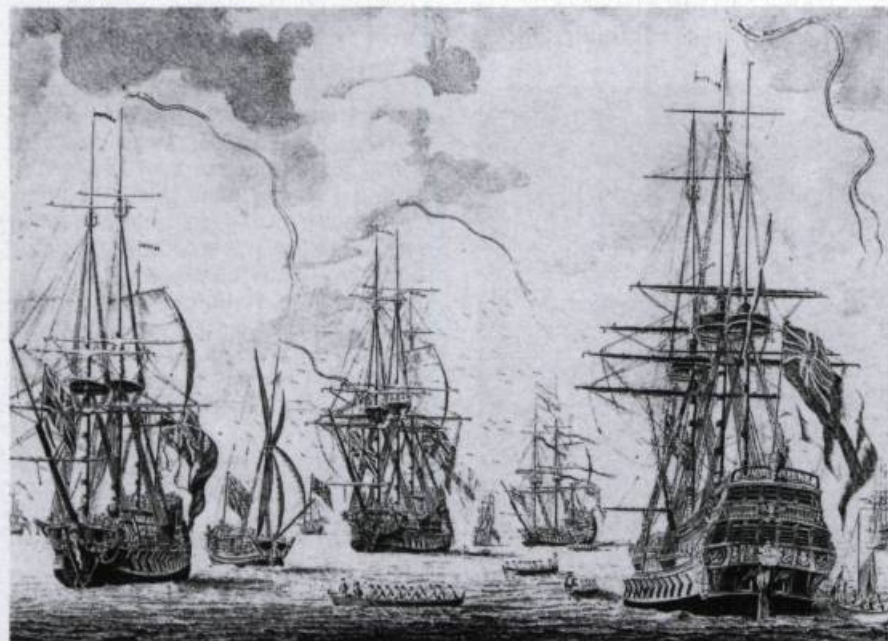
tiellement des faux sauniers, débarquent dans la colonie. La guerre de succession d'Autriche et des problèmes occasionnés par des faux sauniers expliquent la fin des envois. Certains sont accusés de vol, d'autres sont infirmes, d'autres encore veulent retrou-

L'histoire de Jean Chassé, révélée par les archives administratives, judiciaires et notariales, illustre bien la vie de ces faux sauniers. Né le 12 août 1711 à Scey-sur-Saône, près de Combeaufontaine en Franche-Comté, il est le fils de Sébastien Chassey et d'Élizabeth Grandmaître. «Soupçonné de faire la Contrebande», il est emprisonné, transféré à La Rochelle au début de 1733 et il débarque à Québec au mois de juillet 1733 en compagnie de 93 faux sauniers. À son arrivée, ses services sont retenus par le contrôleur de la Marine Jean-Victor Varin et le chirurgien major du navire pour soigner les malades. Peu après, il s'engage envers François Poulin de Francheville, pour un an, en compagnie de son compatriote, et sans doute cousin, Nicolas Grandmaître pour aller travailler aux Forges du Saint-Maurice. Il ne respecte pas cet engagement et essaie plutôt de s'enfuir en France. Il s'embarque alors dans un petit vaisseau en partance pour Gaspé. Espoir déçu puisque rendu là-bas, il ne peut s'embarquer sur un navire se dirigeant vers la France et, revient à son point de départ.

Ayant été laboureur en France, il décide de s'établir comme agriculteur à L'Islet-du-Portage où il obtient, du chevalier de Longueuil, une concession de six arpents de front. En juin 1735, il se marie à Kamouraska à Marie-Joseph Migneau. Ayant obtenu une permission de monsieur Deschaillons, il se rend en France en 1741 et revient l'année suivante. Il ramène alors sa mère, un frère et quatre sœurs. En 1747, Jean Chassé et Jean-Claude Carlos, un contrebandier originaire lui aussi de Franche-Comté, sont accusés d'avoir fait circuler de la fausse monnaie. Durant l'enquête, il passe deux mois en prison mais, les preuves n'étant pas concluantes, il est finalement libéré. Il retourne alors dans sa famille. Il décède le 6 juillet 1798 à Saint-André-de-Kamouraska.

Bien que plusieurs faux sauniers semblent avoir eu de la difficulté à s'adapter à la colonie ou à s'y faire accepter, une certaine se marient et, à l'instar de Chassé, fondent une famille. Aujourd'hui, leurs descendants portent les noms de Gilbert (Dupuy), Bonneville, Borel (Clermont), Carlos, Chaput (Maurice), Chassé, Camiré, Consigny, Devault, Gousse, Patry, Perron, Poirier, et ont grandement contribué et contribuent toujours à bâtir le Québec. ♦

Rénald Lessard
Archives nationales du Québec



Les faux sauniers sont envoyés en Nouvelle-France à bord de l'un des vaisseaux du roi. Sur cette gravure, le Jason, le Rubis et le Diamant après leur capture par les Anglais lors du combat de cap Finisterre en 1747.

(Coll. privée).

d'une région à l'autre. Certaines provinces en sont exemptées parce qu'elles sont voisines des marais salants ou parce que, lors de leur réunion à la France, elles ont exigé d'en être dispensées; d'autres, par contre, sont soumises à une réglementation particulièrement rigoureuse et à un prix élevé du sel.

Les différences démesurées des prix du sel d'une région à l'autre ne peuvent que stimuler le faux saunage, c'est-à-dire la contrebande du sel. Face à ce phénomène, l'État édicte des peines sévères aux contrevenants, des peines allant de l'amende jusqu'à la peine de mort, en passant par l'emprisonnement, le fouet, l'envoi aux galères et la déportation.

Dès 1715, jugeant que ce sont des aguerris aptes au travail, les administrateurs canadiens demandent l'envoi de faux sauniers. Toutefois, ce n'est qu'en 1730, après plusieurs refus, que le Canada reçoit, bien après la Louisiane et Saint-Domingue, un premier contingent de quinze hommes. Au fil des ans, de 1730 à 1743, 585 contrebandiers, essen-

ver leur famille et tentent de s'enfuir. Bref, l'enthousiasme des autorités a fait place à une attitude plus négative.

L'exil vers le Canada ne se fait pas sans douleur. À l'abandon de son pays d'origine, de ses amis et de ses parents, s'ajoute la traversée, souvent pénible. En 1732, le Père Nau décrit le sort de 80 d'entre eux: «c'étoient quatre vingt faux sauniers, qui avoient languï pendant un an dans les prisons. Ces misérables auroient fait pitié aux plus barbares des Turcs. Ils étoient deminuds, couverts d'ulcères, et quelques uns même rongés tous vifs par les vers.» À l'arrivée, au moins le quart des 585 faux sauniers venus en Nouvelle-France séjourner à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Peu de temps après leur arrivée, les faux sauniers peuvent opter pour l'un des deux choix suivants: s'engager volontairement dans les troupes ou accepter de travailler pour des Canadiens. Après leur démobilisation ou à la fin de leur engagement, ils peuvent songer à s'établir.